



STOP à l'ancienne décharge côtière de Dollemard - Le Havre.

3 millions de mètres cubes d'ordures ménagères et industrielles menacent la Baie de Seine.

400 00 tonnes de déchets accumulés au pied des falaises par l'agglomération havraise depuis 60 ans.

Aucune municipalité n'a eu le courage de s'attaquer définitivement au sinistre héritage.

Depuis des années des associations écologistes observent les avalanches récurrentes de plastiques au rythme des intempéries, des grandes marées, des tempêtes et demain de l'imparable montée des eaux.

Un collectif associatif et citoyen est donc né de cette exaspération.

Nous demandons tous clairement au premier ministre havrais **Edouard Philippe** et à sa ville d'éradiquer totalement cette décharge nocive pour les plages et la mer.

Les directives européennes sur l'eau et le Milieu Marin nous l'imposent.



Affleurement en pied de falaise.



Plateformes et de cônes de décharge.



Emplacement de la décharge.





STOP à l'ancienne décharge côtière de Dollemard - Le Havre.

Le 28 mars 2018

La décharge côtière de Dollemard se trouve à flanc de falaise à deux kilomètres au nord du Havre. Pendant 50 ans, **trois millions de mètres cubes de déchets** y ont été jetés : d'abord les gravats de la reconstruction de la ville du Havre après la dernière guerre, puis des déchets industriels et des déchets ménagers. En 2000, la décharge a été fermée par des arrêtés mais certaines personnes peu soucieuses de l'environnement l'utilisent toujours. Le site n'a jamais été dépollué.

Ces montagnes de déchets sont fragilisées en permanence par le ruissellement de l'eau de pluie. Les tempêtes provoquent des éboulements et les vagues entraînent les déchets en mer. Chaque année, la décharge produit **30 à 80 mètres cubes de déchets** qui polluent notre milieu marin et souillent la baie de Seine et le littoral sur plus de **200 kilomètres** jusqu'à Calais.

En vertu de l'article L. 556-3 du code de l'environnement, les anciens exploitants, ou à titre subsidiaire les propriétaires du site, sont responsables de la réhabilitation du site pollué. Malgré cette Loi, l'Etat et les collectivités restent inactives alors que les propriétaires des terrains sont identifiés et que les associations de protection de l'environnement n'ont cessé de sonner l'alarme. Une étude commandée par la ville du Havre en 2011 expose les conséquences néfastes de la décharge et préconise des mesures d'urgence, de suivi, et des solutions. À part un nettoyage symbolique de la plage, **aucune des mesures préconisées n'a été mise en oeuvre**.

Depuis de nombreuses années, plusieurs associations et acteurs locaux se mobilisent sur ce dossier gênant. Nos associations Ecologie pour le Havre, Sea-Mer Asso, SOS Mal de Seine et Surfrider Foundation sont finalement parvenus cette année à alerter le public et à sensibiliser les élus sur le scandale de cette décharge.

Reçus le 12 mars dernier par M. Migraine, adjoint à l'environnement à la Mairie du Havre, nous avons pu exposer nos points de vue et apporter de nombreux arguments justifiant la mise en oeuvre **URGENTE** de solutions : **le nettoyage complet de l'estran et du haut de plage, le traitement des affleurements de déchets en front de mer et enfin le traitement de l'ensemble des cônes de décharge présents sur le site**. Nous avons fortement apprécié la volonté d'agir affichée par la Mairie du Havre qui a pris note de notre démarche constructive.

Un comité de suivi va être mis en place, ce qui nous permettra de continuer à accompagner la Mairie et d'apprécier les moyens techniques et financiers mis en oeuvre dans ce chantier, un chantier d'envergure mais indispensable à la préservation de l'état écologique du milieu marin et de la Manche Est en particulier.

Nous soutenons la Mairie du Havre dans ses recherches de financements et d'accompagnement technique. Nous attendons un engagement fort de la part de l'Etat pour financer l'élimination de la plus grosse décharge côtière de France qui se trouve au Havre, ville que notre Premier Ministre connaît très bien.



Ce que nous attendons de l'Etat pour l'environnement.

Nous attendons à court terme l'élaboration d'une méthodologie accompagnée d'un échéancier pour la mise en oeuvre efficace des travaux de renaturalisation du site de Dollemard :

- Aussi tôt que possible : le ramassage des déchets sur la plage et sur l'estran.
- Avant de nouveaux éboulements : le traitement des principaux affleurements de déchets.
- Sans attendre : le lancement d'un appel d'offre pour traiter entièrement les cônes de décharge.

1. Aussi tôt que possible : excavation des déchets sur la plage et sur l'estran.

Depuis des années, des amas de ferraille, de plastique et de joints en caoutchouc sont coincés dans les rochers et dans les galets et disparaissent peu à peu, fragmentés par les vagues : on ne peut plus se contenter de découper les bouts qui dépassent. De même, des amas de plusieurs mètres cubes de polystyrène sont peu à peu emportés par le vent et les vagues : il ne doivent plus être laissés à l'abandon en haut de plage. **Nous demandons à ce que ces déchets soient définitivement excavés par une équipe professionnelle disposant de réels moyens techniques.**

2. Avant les prochaines tempêtes : traitement des principaux affleurements de déchets.

Quatre affleurements importants de déchets sont visibles en pied de falaise. Le ruissellement de l'eau résurgente et l'assaut des vagues pendant les tempêtes entraînent des éboulements de déchets qui partent en mer, polluent le littoral et le milieu marin. De plus, ces tas de déchets prêts à s'effondrer en mer contiennent certainement des polluants chimiques. **Les déchets contenus dans ces affleurements doivent être éliminés de la manière la plus efficace avant que de nouveaux éboulements dévastateurs ne se produisent.**

3. Sans attendre : lancement d'un appel d'offre pour le traitement de la décharge.

Les cônes de décharge représentent plus de trois millions de mètres cubes de déchets. Parmi eux : des gravats et de la ferraille, mais aussi des déchets ménagers, des déchets industriels et des polluants chimiques. Le recul de falaise est de l'ordre de 1 m par an et dans 40 ans la totalité de la décharge aura sombré dans les eaux de la Manche : il est aujourd'hui inconcevable de laisser les déchets partir en mer de la sorte. Nous comptons sur les compétences des services de l'Etat pour accompagner la Mairie du Havre dans ses démarches et pour trouver les financements nécessaires. **Un appel d'offre qui permettra de réunir les meilleures compétences et les meilleurs moyens techniques disponibles doit être élaboré dans les plus brefs délais.**

Nous sommes pleinement conscients de l'ampleur de la tâche et surtout conscients de l'urgence nécessaire de réaliser les travaux de renaturalisation. Nous avons été reçus par la Mairie du Havre début Mars, rendez-vous pendant lequel nous avons fortement apprécié la volonté d'agir pour l'environnement affichée par les élus. Nous notons qu'une concertation est en cours avec les services de l'Etat et nous espérons que la Mairie disposera du meilleur budget et des meilleures compétences techniques pour renaturaliser au plus vite le site de l'ancienne décharge côtière de Dollemard - Le Havre.

Historique de la décharge de Dollemard - Le Havre.

1945	Création de la décharge avec la reconstruction de la Ville du Havre. Trois millions de mètres cubes de déchets seront balancés du haut de la falaise pendant plus de cinquante ans.
1957	Accident mortel : un camion tombe avec son chauffeur alors qu'il reculait pour déverser ses déchets au bord de la falaise.
1962	Naissance officielle de la décharge du "Clos des ronces" à Dollemard - Le Havre. Quatre entreprises d'exploitation sont créées : Pelicant, Palfray, Papauré et Still.
1982	Important glissement de terrain emportant plusieurs cônes de décharge vers la mer. Un rapport de 1984 décrit la présence de déchets plastique en grandes quantités.
1989	Suite à de trop nombreuses dérives dans la qualité des déchets déversés, la Ville du Havre encadre par arrêté municipal la création d'un Groupement d'Intérêt Economique : le « GIE du plateau » dont le but est d'exploiter « La fosse de Dollemard ».
1993	L'association Aquacaux crée une action d'insertion socio-professionnelle qui s'enrichit, au fil des années, d'actions environnementales sur les plages et les falaises de la Pointe de Caux.
1994	La Ville du Havre prend des arrêtés successifs à l'attention du GIE et des gestionnaires de chaque site ayant pour objet l'interdiction d'exploiter les décharges de Dollemard.
1995	Le Conseiller Régional écologiste Joël Vallette dénonce le bennage des déchets à la falaise par certaines entreprises. Avec un groupe de militants, il relève les numéros minéralogiques des camions et dépose des plaintes qui sont classées sans suite.
1998	Eboulement de la décharge de Dollemard, sur une largeur de 50 mètres et une longueur de 250 mètres pour un volume estimé à 50 000 m ³ .
2000	Fermeture de la décharge par le préfet de région et le maire du Havre.
2001	La Ville du Havre intente une action en justice à l'encontre des propriétaires des terrains. Le procès se solde par un non-lieu du fait de contradictions dans le code de l'environnement.
2008	Publication d'un rapport présentant l'état des lieux des falaises de Dollemard entre les plages de St Adresse et Octeville sur mer.
2011	Une étude commandée par la mairie recense les risques environnementaux et sanitaires que présente le site et de détermine des solutions pour gérer ces anciennes décharges.
2018	Suite à la médiatisation de la décharge, la Mairie du Havre prend les choses en main, reçoit les associations et amorce les démarches pour rédiger un appel d'offre et identifier les sources de financement possible.
2050 ?	Si rien n'est fait, les trois millions de mètres cubes de déchets se trouvant dans les éboulements et la décharge seront partis en mer.

Ressources documentaires.

- [Vidéo de la décharge](#) par l'association SOS Mal de Seine - Juin 2016.
- [Enquête Trash investigation](#) du journaliste Thibault Schepman dans le journal Les jours.
- [Vidéo de la décharge](#) par Sea-Mer Asso - Janvier 2018.
- [Premier article](#) du journal Paris-Normandie Le Havre du 11 janvier 2018.
- [Deuxième article](#) du journal Paris-Normandie Le Havre du 11 janvier 2018.
- [Reportage sur la décharge](#) réalisé par France 3 le 17 janvier 2018.
- [Emission Radio](#) diffusée le 10 février 2018 sur Ouest Track.
- [Etude du glissement de terrain](#) de 1982 par la Muséum du Havre sur le site de Les Jours.
- [Documents de l'étude](#) commandée par la Ville du Havre en 2011.
- [Site internet](#) d'Ecologie pour le Havre : historique, revue de presse, photographies et explications.
- [L'article 556-3 du code de l'environnement](#) sur le site legifrance.gouv.fr.
- **Grenelle 2009 : extrait décharges côtières**
- **DCSMM : lien / ressources pour obligations**
- **Banque d'images et de vidéos mise à disposition des journalistes : possibilité d'hébergement sur le site Gardien de la Côte à voir.**